

Synthèse

Le 23 janvier 2017

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 23 JANVIER

47 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 6 225 000 € à la commune de Bourg-la-Reine, dans le cadre de son contrat de développement (2017-2019).
- L'attribution de 615 802,50 € à la Commune de Boulogne-Billancourt et à 14 CCAS pour le financement de leur activité d'accompagnement social lié au logement, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le Logement.
- L'attribution de 7,4 M€ aux équipements structurants et ensembles musicaux du secteur culturel des Hauts-de-Seine.
- L'approbation de l'accord-cadre d'amitié et de la convention de coopération décentralisée avec la Province de Siem Reap située au Cambodge.
- L'organisation d'une exposition, en partenariat avec le musée Picasso (Paris), du 15 septembre au 31 décembre 2017 au musée du Domaine départemental de Sceaux.
- L'attribution de 89 600 € en faveur des associations Femmes relais et GYGO, dans le cadre de la politique de la ville.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Accord-cadre d'amitié et convention de coopération décentralisée avec la Province de Siem Reap située au Cambodge. L'Assemblée départementale approuve l'accord-cadre et la convention de coopération décentralisée à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Province de Siem Reap pour fixer les orientations générales des actions de coopération. Isabelle Caullery, Vice-présidente du Conseil départemental, se rendra au Cambodge du 1er au 8 mars 2017. Elle signera l'accord-cadre d'amitié et la nouvelle convention de coopération décentralisée entre le Département et la Province de Siem Reap au Cambodge pour la période 2017-2021 et évaluera les actions conduites dans le cadre du programme de développement agricole.

CULTURE

Avenant n° 3 au Contrat de partenariat pour La Seine Musicale de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt. L'Assemblée départementale approuve l'avenant n° 3 au contrat de partenariat de la Cité musicale de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt. C'est une des étapes qui acte de la transition entre la construction et son exploitation avant l'ouverture au public fin avril 2017.

Attribution de subventions 2017 et approbation de conventions d'objectifs et de résidences et d'occupation des locaux de La Seine Musicale. L'Assemblée départementale attribuera des subventions départementales de fonctionnement, aux équipements structurants et ensembles musicaux du secteur culturel à hauteur de 7,4 M€, pour l'année 2017. Sont actées les conventions de mise à disposition de locaux de Insula Orchestra et de la Maîtrise des Hauts-de-Seine à La Seine Musicale leur permettant ainsi de déployer leurs activités artistiques et culturelles dès 2017. Par ailleurs, le Département confirme son soutien aux grandes institutions culturelles des Hauts-de-Seine en attribuant notamment des subventions au Théâtre Nanterre-Amandiers (0.7M€), au Théâtre de Gennevilliers (0.42M€), au Théâtre les Gémeaux de Sceaux (0.95M€) et au Théâtre 71 à Malakoff (0.60M€). Le Département affirme de nouveau une politique culturelle ambitieuse par le biais du soutien aux équipements structurants qui maillent son territoire.

Musée du Domaine départemental de Sceaux. Prêts d'œuvres au Comexposium à Paris La Défense, au musée de l'Image à Epinal et à la commune de Mantes-la-Jolie.

L'Assemblée départementale approuve le prêt à titre gracieux d'œuvres appartenant au Département des Hauts-de-Seine, pour les expositions suivantes :

- prêt d'une œuvre au profit du Comexposium, pour l'exposition intitulée *Moto de France* qui sera présentée du 8 au 12 février 2017 au parc des Expositions de Paris, dans le cadre de la 42^{ème} édition du salon Rétromobile,
- prêt d'une œuvre au profit du musée de l'Image à Epinal, pour l'exposition intitulée *Le jardin potager* qui sera présentée du 1^{er} avril au 17 septembre 2017, au musée de l'Image à Epinal,
- prêt de deux œuvres au profit de la Commune de Mantes-la-Jolie, pour l'exposition intitulée *Au fil de l'eau : la Seine du travail* qui sera présentée du 11 février au 25 juin 2017, au musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes-la-Jolie.

Musée du Domaine départemental de Sceaux. Exposition en partenariat avec le musée Picasso (Paris) du 15 septembre au 31 décembre 2017, au musée du Domaine départemental de Sceaux.

L'Assemblée départementale approuve le principe de l'organisation d'une exposition au musée du Domaine départemental de Sceaux, du 15 septembre au 31 décembre 2017, qui présentera une sélection de dessins, de gravures, de photographies, d'archives et quelques peintures conservés au Musée Picasso, ainsi que la réalisation d'un catalogue pour cette exposition.

Musée départemental Albert-Kahn : convention de partenariat en vue de la réalisation d'une exposition intitulée "Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire", entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Neuilly-sur-Seine.

L'Assemblée départementale approuve la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation à titre gratuit avec remise gracieuse des frais techniques, de 24 fichiers numériques en haute définition, reproduisant 24 photographies inscrites à l'inventaire du musée départemental Albert-Kahn à des fins de présentation dans l'exposition intitulée « Jean-Baptiste Charcot, l'explorateur légendaire », programmée du 23 février au 28 avril 2017 au Théâtre des Sablons par la Ville de Neuilly-sur-Seine.

Demande de subvention à la Mission Centenaire 14-18 pour la publication d'un ouvrage scientifique sur le fonds 14-18 des Archives de la Planète. L'Assemblée départementale approuve la demande de subvention d'un montant de 12 200 € auprès de la Mission Centenaire 14-18, pour la réalisation d'un ouvrage collectif sur le fonds 14-18 des Archives de la Planète, en direction de publics ciblés.

Conventions de partenariat pour l'organisation de deux concerts à l'Orangerie du Domaine de Sceaux dans le cadre des Petites nuits de Sceaux. L'Assemblée départementale approuve les conventions de partenariat dans le cadre des Petites Nuits de Sceaux entre le Département des Hauts-de-Seine et :

- le Théâtre 71, Scène Nationale sis à Malakoff, en vue de définir les conditions d'organisation du concert *Les Variations Golberg* de Bach, par l'ensemble en résidence du Théâtre « Opus 71 » programmé le 24 mars 2017 à l'Orangerie de Sceaux,
- le Théâtre des Gémeaux sis Sceaux, en vue de définir les conditions d'organisation du concert de l'ensemble en résidence au Théâtre « Franck Tortiller/La matière du Monde », programmé le 21 avril 2017 à l'Orangerie de Sceaux.

PATRIMOINE ET IMMOBILIER

Participation du Département au salon du MIPIM 2017 (du 14 au 17 mars). L'Assemblée départementale approuve la participation du Département des Hauts-de-Seine au salon MIPIM 2017 et l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour coordonner l'achat des prestations de conception, réalisation et mise en œuvre de l'espace d'exposition destiné à accueillir les exposants franciliens, ayant pour objet l'entrée de nouveaux membres au dit groupement.

Déclassement du domaine public départemental et vente aux enchères de deux parcelles situées à Asnières-sur-Seine et à Châtenay-Malabry. L'Assemblée départementale constate la désaffectation du domaine public et approuve le déclassement du domaine public départemental de la parcelle située 4 rue Robert Dupont à Asnières-sur-Seine et du pavillon situé 114 rue de Chateaubriand à Châtenay-Malabry. Les élus départementaux approuvent la vente aux enchères publiques, à la Chambres des Notaires de Paris, de la parcelle située à Asnières-sur-Seine avec une mise à prix de 48 000 € au moins, et du pavillon situé à Châtenay-Malabry avec une mise à prix de 540 000 €.

Déclassement et cession d'un terrain non bâti situé 8, Villa Briffault à Asnières-sur-Seine. L'Assemblée départementale constate la désaffectation du domaine public et approuve le déclassement du domaine public de la parcelle non bâtie cadastrée section R n°154, d'une superficie de 67 m², située 8 Villa Briffault à Asnières-sur-Seine. Les élus départementaux approuvent la vente par le Département à la Commune d'Asnières-sur-Seine de cette parcelle au prix de 28 000 €.

Déclassement et cession de l'immeuble situé 15-17-19, rue du Progrès à Colombes. L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public départemental de l'immeuble située 15-17-19 rue du Progrès à Colombes. Les élus départementaux approuvent la cession à la société JD Groupe de cet immeuble, au prix de 3 150 000 €.

Déclassement et cession de deux terrains non bâtis situés rue Garnier et 2/4, boulevard du Général Leclerc à Neuilly-sur-Seine. L'Assemblée départementale constate la désaffectation du domaine public et approuve le déclassement du domaine public des parcelles non bâties cadastrées section AL n°148 d'une superficie de 88 m² située rue Garnier et AL n°150 d'une superficie de 2 146 m² située 2/4 boulevard du Général Leclerc à Neuilly-sur-Seine. Les élus départementaux approuvent la vente par le Département à la

société Altarea Cogedim Entreprise Asset Management de ces parcelles au prix de 4 825 440 €.

Désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire du terrain et des locaux situés 4-8, rue Paul Demange à Meudon. L'Assemblée départementale demandera au Préfet des Hauts-de-Seine de prononcer la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire de la parcelle cadastrée section AR n° 220 et des locaux situés 4-8, rue Paul Demange à Meudon.

Vente aux enchères d'un pavillon situé 155, avenue Henri Barbusse à Colombes. L'Assemblée départementale approuve la vente aux enchères publiques, à la Chambre des Notaires de Paris, du pavillon et de son annexe dont les surfaces habitables sont respectivement de 115,59 m² et de 29,09 m² environ situés au 155, avenue Henri Barbusse à Colombes, avec une mise à prix de 324 000 €.

Autorisation de procéder à la cession de véhicules du parc automobile départemental. L'Assemblée départementale décide de la vente aux enchères de 7 véhicules du parc automobile départemental.

ADMINISTRATION GENERALE

Concession de droits pour l'utilisation d'un visuel de communication du Département par un éditeur de manuel scolaire. L'Assemblée départementale approuve le contrat de concession de droits de propriété intellectuelle entre le Département et les éditions Magnard, en vue de fixer les conditions de cession, à titre gratuit, du visuel « Tired of the fog ?, Try the frogs ! » de la campagne de communication sur le Brexit, pour le traitement du sujet sur le Brexit dans le livre d'Histoire-Géographie pour les Baccalauréats technologiques série Sciences et Technologiques du Management et de la Gestion (STMG) et son édition dérivée pour le Baccalauréat technologie série Sciences et Technologie de la Santé et du Social (ST2S).

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT

Commune du Plessis-Robinson Avenant n°1 au contrat de développement Département-Ville (2016-2018) et attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire. L'Assemblée départementale approuve l'augmentation de 9 300 € pour la période 2016-2018 – soit 3 100 € par an – de la subvention attribuée par le Département au titre des activités sportives dans le cadre du contrat de développement Département-Ville du Plessis-Robinson. Cette subvention complémentaire est destinée à financer l'intégration dans le dispositif Plessisport de l'opération Parcs-Courons au parc départemental Henri-Sellier.

Commune de Bourg-la-Reine - Approbation du Contrat de développement Département-Ville pour la période 2017-2019 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département / Ville de Bourg-la-Reine. 6 225 000 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2017-2019, dont 5 200 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction d'un centre d'animation, expression et loisirs (CAEL)	3 200 000 €
Aménagement de la place de la gare	2 000 000 €
Sous-total investissement	5 200 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	639 000 €
Activités culturelles	210 000 €
Activités sportives	110 000 €
Coordination gérontologique	66 000 €
Sous-total fonctionnement	1 025 000 €

TOTAL	6 225 000 €
--------------	--------------------

Politique de la Ville à Antony - Aides départementales en faveur des associations Femmes relais et GYGO pour la période 2016- 2017. L'Assemblée départementale accorde des subventions de fonctionnement d'un montant total de 89 600 € dans le cadre du contrat de ville :

- 10 000 € alloués à l'association Femmes relais d'Antony pour la mise en œuvre de l'action « médiation sociale et culturelle » au sein du quartier Noyer Doré pour l'année 2016,
- 10 000 € alloués à l'association Femmes relais d'Antony pour la mise en œuvre de l'action « médiation sociale et culturelle » au sein du quartier Noyer Doré pour l'année 2017,
- 34 800 € alloués à l'association GYGO pour la mise en œuvre de trois actions politique de la ville réalisées au sein du quartier du Noyer Doré pour l'année 2016,
- 34 800 € alloués à l'association GYGO pour la mise en œuvre de trois actions politique de la ville réalisées au sein du quartier du Noyer Doré pour l'année 2017.

Patrimoine de 880 logements sociaux situés à Antony dans le quartier du Noyer Doré. L'Assemblée départementale approuve la conclusion d'un avenant avec Antony Habitat, sans contrepartie financière, soustrayant du périmètre du bail emphytéotique du 8 octobre 1973 les parcelles départementales cadastrées section BH n°138 pour 282 m² et BH n°139 pour 425 m².

Les élus départementaux approuvent la conclusion d'un avenant de prorogation jusqu'au 31 décembre 2042 de la durée des trois baux emphytéotiques des 13 mai 1960, 15 février 1961 et 8 octobre 1973 transférés à Antony Habitat par acte authentique des 26 et 27 décembre 2017. Ils approuvent la fixation de la redevance cumulée de 6 739 200 € répartie comme suit :

- 163 200 €/an de 2017 à 2022,
- 288 000 €/an de 2023 à 2042.

Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Hauts-de-Seine Habitat. L'Assemblée départementale désigne, pour siéger au sein du Conseil d'administration de Hauts-de-Seine Habitat, 6 élus du Conseil départemental, 9 personnalités qualifiées dont 3 ont la qualité d'élus autres que Conseillers départementaux, 2 représentants d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Attribution de subventions pour l'adaptabilité de logements sociaux aux personnes handicapées COLOMBES – CHATILLON. L'Assemblée départementale attribue des subventions d'un montant total de 24 198 € pour l'adaptabilité des logements sociaux aux personnes handicapées :

- 5 700 € alloués à l'Office public de l'habitat Colombes Habitat Public,
- 18 498 € alloués à l'Office public de l'habitat Châtillon Habitat.

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile. Attribution de cinq subventions. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 5 subventions d'un montant total de 15 000 €, dans le cadre de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, pour des travaux d'adaptation du logement.

Attribution d'aides à l'amélioration de l'habitat privé. L'Assemblée départementale accorde 40 subventions d'un montant total de 97 168 €, au titre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé :

- 38 subventions d'un montant total de 73 561 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat dédiée au financement des travaux d'amélioration de l'habitat,
- 2 subventions d'un montant total de 23 607 € au titre de l'aide spécifique aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale et les collèges privés du département : Attribution de subventions initiales au titre de l'année scolaire 2016-2017. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension pour un montant total de 116 810 € :

- 17 637 € alloués aux collèges publics en cité scolaire à gestion régionale,
- 99 173 € alloués aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Dotations complémentaires aux dotations de fonctionnement aux collèges publics pour l'année 2017. L'Assemblée départementale alloue des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 20 635,81 € à 6 collèges publics, afin de tenir compte des effectifs d'enseignement général et spécialisés supplémentaires :

- 2 489,09 € alloués au collège Auguste-Renoir à Asnières-sur-Seine,
- 3 385,09 € alloués au collège Jacqueline-Auriol à Boulogne-Billancourt,
- 2 362,11 € alloués au collège Marguerite-Duras à Colombes,
- 5 558,45 € alloués au collège Lakanal à Colombes,
- 4 149,61 € alloués au collège Edouard-Vaillant à Gennevilliers,
- 2 691,46 € alloués au collège Marie-Curie à Sceaux.

Subventions exceptionnelles pour l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges publics. L'Assemblée départementale alloue des subventions aux collèges publics d'un montant total de 785 595,14 € :

- 765 049,14 € alloués à titre d'acompte à 52 collèges publics, pour financer l'utilisation des gymnases municipaux pour 2017,
- 1 810 € alloués au collège Romain-Rolland à Bagneux pour financer l'utilisation des gymnases municipaux, au titre du solde pour l'exercice 2016,
- 3 888 € alloués au collège Les petits ponts à Clamart pour financer l'utilisation des gymnases municipaux, au titre du solde pour l'exercice 2016,
- 5 560 € alloués au collège Paparemborde à Colombes pour financer l'utilisation des gymnases municipaux, au titre du solde pour l'exercice 2016,

- 3 240 € alloués au collège Paul-Bert à Malakoff pour financer l'utilisation des gymnases municipaux, au titre du solde pour l'exercice 2016,
- 6 048 € alloués au collège Moulin Joly à Colombes pour l'utilisation du gymnase du lycée voisin.

Participation financière du Département au fonctionnement et à la rémunération des personnels non enseignants de l'externat des collèges privés - Exercice 2017. 9 604 794,23 € alloués. L'Assemblée départementale approuve la contribution départementale (part « matériel ») d'un montant total de 5 622 168 € pour 33 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les élus départementaux approuvent la contribution départementale (part « personnel ») pour un montant total de 3 982 626,23 €, pour 33 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Attribution de logements dans des établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale. L'Assemblée départementale approuve la liste à prendre en compte pour l'année scolaire 2016-2017, des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'une attribution de logement par voie de concession absolue de service et par convention d'occupation précaire dans 11 collèges publics du département.

Carte collégien multiservices : approbation de la procédure d'affiliation des organismes sportifs et culturels. L'Assemblée départementale approuve le règlement départemental à destination des organismes affiliés au dispositif carte collégien multiservices, ainsi que la convention bipartite type à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les communes ou les établissements publics territoriaux.

Demande de remise gracieuse de dette de restauration scolaire. L'Assemblée départementale accorde une remise gracieuse totale d'une dette de restauration scolaire à hauteur de de 468,87 €.

AFFAIRES SOCIALES

Fonds de solidarité logement Accompagnement social lié au logement (ASLL) Subventions aux CCAS et Commune Année 2017. L'Assemblée départementale alloue des subventions d'un montant total de 615 802,50 € à la Commune de Boulogne-Billancourt et à 14 CCAS pour le financement de leur activité d'accompagnement social lié au logement, dans le cadre du Fonds de solidarité pour le Logement:

- 41 460 € alloués à la Commune de Boulogne-Billancourt,
- 62 190 € alloués au CCAS d'Antony,
- 82 920 € alloués au CCAS d'Asnières-sur-Seine,
- 39 732,50 € alloués au CCAS de Bagneux,
- 41 460 € alloués au CCAS de Châtenay-Malabry,
- 20 730 € alloués au CCAS de Clamart,
- 41 460 € alloués au CCAS de Colombes,
- 20 730 € alloués au CCAS de Levallois,
- 37 090 € alloués au CCAS de Malakoff,
- 41 460 € alloués au CCAS de Meudon,
- 82 920 € alloués au CCAS de Nanterre,
- 41 460 € alloués au CCAS de Rueil-Malmaison,
- 20 730 € alloués au CCAS de Sèvres,
- 41 460 € alloués au CCAS de Villeneuve-la-Garenne.

Transmission à la Caisse d'Allocations Familiales de données relatives aux enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ou placés directement en établissement par le juge des enfants. L'Assemblée départementale approuve la convention de transmission de données relatives aux situations de placement d'un enfant, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine.

Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Institut national d'études démographiques (INED) pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre de l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) - Année 2017. L'Assemblée départementale approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Institut national d'études démographiques (INED) pour le renouvellement du partenariat dans le cadre de l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (ELFE), comportant la mise à disposition d'un médecin départemental pour participer à ce projet à 40 % d'un temps complet pour l'année 2017. L'INED remboursera au Département la totalité des dépenses de personnel engagées dans le cadre de la mise à disposition consentie et prendra à sa charge tous frais liés à des déplacements.

PERSONNES HANDICAPEES

Labellisation Marianne. Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Département et la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve le principe d'un groupement de commande entre le Département et la Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine pour la passation d'un marché mutualisé relatif à la délivrance du label Marianne. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné coordinateur des missions du groupement.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Autorisation de signer le protocole de mise à disposition des données cadastrales au profit du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers. L'Assemblée départementale approuve le protocole relatif à la diffusion et à l'utilisation des données cadastrales entre le Département des Hauts-de-Seine et le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers.

COMMANDE PUBLIQUE

Information sur les marchés et avenants conclus aux mois de juillet, août et septembre 2016. L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental pour les mois de juillet, août et septembre 2016.

FINANCES

Attribution d'une subvention de fonctionnement sur enveloppe au titre de 2017. Association d'Entraide des Conseillers Généraux de la Région Ile-de-France (AECGRIF). L'Assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement de 13 525 € à l'Association d'entraide des Conseillers généraux de la région Ile-de-France (AECGRIF), en vue du versement de la retraite d'un ancien Conseiller général des Hauts-de-Seine.

Créances éteintes - Exercice 2017. L'Assemblée départementale prend acte des ordonnances de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire valant créances éteintes, pour un montant de 28 939,55 €.

PERSONNEL

Mise en œuvre d'une astreinte d'exécution au sein de la Direction des Systèmes d'information. L'Assemblée départementale approuve la mise en place d'une astreinte d'exécution au sein de la Direction des Systèmes d'information.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Aménagement de la RD 1 - Acquisitions d'une emprise et de parcelles de terrain à Boulogne-Billancourt et Levallois-Perret. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département à l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers, d'une emprise de terrain de 113 m² issue de la parcelle cadastrée section AF n°47, situé 55 quai Alphonse le Gallo à Boulogne-Billancourt pour l'aménagement de la route départementale 1, au prix de 57 000 €.

Les élus départementaux approuvent un complément de frais d'acte d'un montant de 94 300 € pour l'acquisition à titre gratuit de vingt-trois parcelles de terrain nu situées quai Charles-Pasqua auprès de la SEMARELP pour une surface totale de 22 513 m², dans le cadre de l'aménagement de la route départementale 1 à Levallois-Perret.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Grégoire LÉBOUC

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr